

010 - Gestion Financière

Proposition d'approbation du compte administratif et compte de gestion 2017

Rapport n° CD/2018/030

Service Chef de file :

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Face à l'explosion des dépenses sociales nationales, générée notamment par l'arrivée massive de MNA et l'augmentation des dépenses liées à l'accompagnement et à la prise en charge de la dépendance, le Département du Bas-Rhin, prouve, pour la troisième année consécutive, sa capacité :

- à réduire les dépenses de gestion courante, qui ne profitent pas directement aux usagers et partenaires du Département et à la qualité du service rendu,
- à contenir la hausse des dépenses sociales, par la recherche de modalités d'accompagnement plus humaines et plus efficaces, dans une dynamique plus préventive que curative pour s'attaquer aux causes des difficultés sociales et réduire la précarité dans la durée,
- à augmenter les dépenses d'investissement territorial, d'équipement et humain, répondant ainsi présent pour ses partenaires et ses bénéficiaires.

En dépit d'une quatrième année de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), contre balancée par ces mesures vertueuses et volontaristes et par le dynamisme des droits de mutations, le Département est parvenu à conserver une épargne importante, tout en poursuivant la réduction de son stock d'engagements vis-à-vis des tiers et de son stock de dette de plus de 70 M€.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale le compte administratif pour l'exercice 2017.

Le compte administratif 2017 : le Département poursuit la stratégie définie dès 2015

Dès son installation en 2015, la nouvelle Assemblée élue a été confrontée à une situation financière difficile. En effet, la baisse des dotations de l'Etat amorcée dès 2014 a entraîné une réduction des recettes du Département et une baisse de l'épargne prévisionnelle, obligeant le Département à réinterroger ses interventions. En 2017, à l'issue d'une nouvelle année de baisse de la DGF, il peut être fait le constat que le Département a relevé avec succès le défi imposé par l'Etat à travers cette réduction des dotations.

Dans la continuité des comptes administratifs 2015 et 2016, le compte administratif 2017 recueille les fruits des travaux engagés par le Département pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement et optimiser ses recettes. Ainsi, bien qu'en hausse pour la première fois après deux années consécutives de baisse, l'évolution des dépenses de fonctionnement reste maîtrisée. En effet, seules les dépenses sociales observent une hausse, sous l'effet principalement de l'accroissement des dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et des dépenses d'hébergement pour les personnes en situation de handicap.

En prenant des décisions difficiles, justes et mesurées, pour l'ensemble de ses politiques publiques et en faisant porter également et d'abord les efforts et les réductions sur les dépenses de son administration, le Département a su retrouver une situation financière assainie, tout en continuant à honorer ses engagements vis-à-vis des tiers, partenaires, collectivités et associations.

Pour autant, et après deux années consécutives de baisse des dépenses de fonctionnement, celles-ci présentent une augmentation au CA 2017. L'essentiel de cette augmentation concerne les dépenses sociales du fait de l'évolution des dépenses d'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) et d'hébergement pour les bénéficiaires d'un amendement Creton pour ce qui relève de la politique autonomie, et des dépenses pour l'accueil et la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour ce qui concerne la politique enfance, jeunesse et famille.

En matière d'investissement, 2017 a été une année de transition avant le plein effet de la relance des projets d'investissement portés par le Département en maîtrise d'ouvrage propre, et la mise en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain pour les subventions aux collectivités, qui impacteront pleinement les budgets des années 2018 à 2022.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse en 2017, notamment grâce à des recettes de fiscalité indirecte fortes et dynamiques et plus particulièrement aux droits de mutation (DTMO).

Fort de ces recettes importantes et après avoir réglé les engagements du Département vis-à-vis des tiers, l'Exécutif départemental a choisi de poursuivre en 2017 la réduction du stock de dette du Département enclenchée en 2016. Ainsi, et pour la deuxième année consécutive, le Département affiche un désendettement au compte administratif.

A l'instar du compte administratif 2016, le compte administratif 2017 qui est présenté à l'Assemblée témoigne que la stratégie financière mise en œuvre par le Département porte ses fruits. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter et cela sans que le Département n'ait recours au levier fiscal, le taux d'épargne brute s'améliore encore et le désendettement est poursuivi.

Ces bons résultats n'empêchent pas l'Exécutif départemental de rester vigilant pour l'avenir et de poursuivre les efforts engagés depuis trois ans : l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement par l'Etat ne sera pas un défi facile à relever, alors que les dépenses sociales sont à nouveau à la hausse.

1. UNE DYNAMIQUE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRESERVEE MALGRE UNE NOUVELLE BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Au compte administratif 2017 les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 018,4 M€, en diminution de 1% par rapport au CA 2016, dont les recettes étaient particulièrement élevées.

Cependant, et afin de disposer d'une lecture juste et comparable du compte administratif, il convient d'opérer quelques retraitements. Ainsi, après retraitements du résultat d'exécution, des produits des cessions, d'autres recettes exceptionnelles et en y intégrant le solde du fonds de solidarité des DMTO (positif en 2015, mais négatif en 2016 et 2017), les recettes de fonctionnement présentent une baisse encore plus importante en atteignant -2,3%.

En revanche, une fois gommés les effets des transferts de compétences en matière de transports à la Région sur la CVAE, les recettes de fonctionnement sont en progression de +16,2 M€, soit +1,8% (avec les deux grandes évolutions suivantes : +31,7 M€ de DMTO, -24 M€ de dotations d'Etat).

Recettes de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Montant sans retraitements	952,8	975,4	984,7	1 029,4	1 018,4
Evolution	+1,7%	+2,4%	+0,9%	+4,5%	-1,0%
Montant retraité	949,6	941,2	960,1*	977,6*	955,3*
Evolution	-	-0,9%	+2,0%	+1,8%	-2,3%
Montant retraité des transferts de CVAE	-	-	-	897,7*(**)	913,9*(**)
Evolution	-	-	-	-	+16,2M€ +1,8%

* Recettes de fonctionnement retraitées pour 2015, 2016 et 2017 du résultat d'exécution, des produits de cession et intégrant le solde du fonds de solidarité des DMTO, et retraitées pour 2015 de la recette exceptionnelle du FCTVA pour les transports et de la recette exceptionnelle de la CTS.

** Retraitement 2016 de la CVAE en soustrayant la part transférée en 2017 à la Région (passage de la part départementale de 23,5% à 48,5%, donc CVAE 2016 retraitée = CVAE 2016 - CVAE 2016*(23,5/48,5). Retraitement 2017 du reversement de CVAE par la Région soit 41,4M€ à soustraire aux recettes 2017.

Les dotations d'Etat diminuent de près de 24 M€ en 2017 suite à la nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit une chute de près de 13% par rapport au CA 2016.

Cette baisse se trouve être heureusement totalement compensée par une augmentation des recettes de fiscalité indirecte, à travers les DMTO.

Recettes de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	Variation en €	Variation en %
Dotations d'Etat	189 330 397	165 349 809	-23 980 588	-12,7%
Fiscalité directe	350 308 339	280 978 855	-69 329 484	-19,8%
<i>Fiscalité directe avec CVAE 2016 retraitée</i>	270 353 206	280 978 855	+10 625 649	+3,9%
Fiscalité indirecte	343 763 320	375 885 100	+32 121 780	+9,4%
Recettes sociales	74 750 463	68 432 726	-6 317 737	-9,2%
Autres recettes (hors résultat d'exécution et cessions)	26 753 008	72 672 146	+45 919 138	+171,7%
<i>Autres recettes avec reversement Région 2017 retraité (hors résultat d'exécution et cessions)</i>	26 753 008	31 260 146	+4 507 138	+16,9%

1.1 2017 : quatrième année de baisse des dotations de l'Etat

L'année 2017 est la quatrième et dernière année de contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités locales. Après avoir perdu près de 10 M€ de dotation globale de fonctionnement en 2014 et plus de 20 M€ en 2015 et en 2016, le Département

voit sa DGF réduite à nouveau de plus de 20 M€ en 2017. Le montant de la DGF du Département se situe donc désormais en-dessous de 100 M€ par an, alors qu'il était de plus de 169 M€ en 2013.

Ainsi les dotations d'Etat qui pesaient encore plus d'un quart des recettes de fonctionnement en 2013, n'en représentent plus que 16,2% en 2017.

Si la baisse de plus de 20 M€ de la DGF était annoncée, celle de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) a été une surprise pour les Départements, s'agissant d'une recette en principe gelée. La perte pour le Département du Bas-Rhin a été de plus de 3 M€. C'est ainsi qu'entre 2016 et 2017, les dotations d'Etat perçues par le Département ont diminué de près de 24 M€.

Evolution des dotations d'Etat

	CA 2016	CA 2017	Variation
DGF – Dotation Globale de Fonctionnement	119 592 832	98 307 017	-18,8%
DGD – Dotation Générale de Décentralisation	6 244 669	6 244 669	0,0%
Compensations fiscales	5 418 338	4 355 592	-19,6%
FMDI – Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion	7 762 155	8 087 410	+4,2%
FNGIR – Fonds National de Garantie de Individuelle des Ressources	21 975 798	21 975 798	0,0%
DCRTP - Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle	28 336 604	25 288 543	-10,8%
FCTVA – Fonds de compensation de la TVA	0	990 780	-
TOTAL	189 330 397	165 249 809	-12,7%

1.2 Pas de hausse d'impôts et une fiscalité indirecte en forte augmentation, notamment pour ce qui concerne les droits de mutation

	CA 2016	CA 2017	Variation
Fiscalité directe	350 308 339	280 978 855	-19,8%
<i>Fiscalité directe avec CVAE 2016 retraitée</i>	270 353 206	280 978 855	+3,9%
Fiscalité indirecte	343 763 320	375 885 100	+9,3%
TOTAL	694 071 659	656 863 955	-5,4%
<i>TOTAL avec CVAE 2016 retraitée</i>	614 116 526	656 863 955	+7,0%

Les recettes de **fiscalité directe** sont en très forte baisse par rapport au CA 2016. Cela est lié à la perte de la moitié des recettes de CVAE, jusqu'alors perçues par le Département, au profit de la Région suite aux transferts de compétences en matière de transports.

Pour permettre une comparaison entre les deux exercices, il convient de retraiter le montant 2016 de CVAE perçue par le Département en en retirant 51,5%. Les recettes de fiscalité directe sont alors en augmentation de 10,6 M€ (+3,9%). Cette hausse est liée à 60% au produit en hausse de la CVAE et pour 40% à l'évolution physique des bases et à la revalorisation forfaitaire de la taxe sur le foncier bâti (TFB).

Recettes de fiscalité directe

Recettes de fiscalité directe	CA 2016	CA 2017	Variation en %
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	155 112 958	81 751 609	-47,3%
<i>CVAE retraitée du transfert à la Région</i>	<i>75 157 825</i>	<i>81 751 609</i>	<i>+8,8%</i>
IFER	2 292 773	2 465 217	7,5%
TFB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties)	181 120 903	184 895 458	2,1%
Frais de gestion de la TFB – Dotations de compensation péréquée (LFI 2014)	11 781 705	11 866 571	0,7%
TOTAL	350 308 339	280 978 855	-19,8%

Pour ce qui concerne la **fiscalité indirecte** ce sont essentiellement les DMTO qui tirent la quasi-totalité de l'augmentation. Ainsi, en 2017 les DMTO ont atteint un nouveau record à hauteur de 145,7 M€, soit +31,7M€ et +27,8% par rapport à 2016.

D'autres recettes de fiscalité ont été porteuses de bonnes nouvelles en 2017 : la taxe d'électricité poursuit doucement son augmentation et la taxe d'aménagement continue également d'augmenter chaque année fortement sous l'effet du traitement par les services de l'Etat des dossiers en retard. La forte évolution constatée pour la redevance des mines provient d'oublis de versements de l'Etat au Département les années précédentes et régularisées en 2017.

Deux recettes de fiscalité indirecte observent une baisse :

- La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) -2,5% : la recette 2016 était exceptionnelle, car elle comptait treize mois de TSCA du fait d'une nouvelle procédure comptable de l'Etat qui a eu pour conséquence l'encaissement d'environ 6 M€ « de trop » par rapport à une gestion classique. Sans ce surplus 2016, la recette serait en augmentation en 2017 de 2,9% (niveau de progression plutôt important pour cette recette) ;
- La taxe de séjour -58,3% : suite à une question posée par l'Eurométropole de Strasbourg, les services de l'Etat ont suspendu les versements le temps d'apporter une réponse. La reprise des versements est intervenue en fin d'année, ce qui engendre un report d'une partie des recettes sur l'exercice 2018.

Recettes de fiscalité indirecte

	CA 2016	CA 2017	Variation
DMTO	113 957 733	145 665 418	+27,8%
Fonds de péréquation des DMTO	9 310 528	10 157 353	+9,1%
Taxe d'électricité	11 520 101	11 885 191	+3,2%
TICPE	68 736 872	68 736 872	0,0%
Taxe sur les assurances (TSCA)	132 626 733	129 365 409	-2,5%
Taxe d'aménagement	6 961 375	9 645 132	+38,6%
Taxe de séjour	536 726	224 048	-58,3%
Redevance des mines	42 648	131 558	+208,5%

1.3 Des autres recettes à l'évolution contrastée

Les recettes sociales sont en forte diminution par rapport au CA 2016 puisqu'elles sont réduites de plus de 6 M€, soit -9,2%. Cette baisse est la combinaison de plusieurs éléments :

- Les titres de recettes du Fonds Social Européen n'ont pas pu être émis à temps en 2017. Ces recettes sont décalées sur l'exercice 2018 ;
- Les recettes de participation des usagers, notamment dans le cadre de l'aide sociale autonomie, sont en baisse en partie car 2016 était la dernière année de recettes liées au changement de mode de paiement de l'aide sociale en EHPAD. Le Département ne faisant plus l'avance des frais d'hébergement et ne payant que sa part, il ne percevait en toute logique plus de remboursements de la part des établissements ou des usagers.

La baisse observée s'explique aussi par un ralentissement des encaissements de recettes relatives aux récupérations sur successions ;

- Les indus et trop perçus sont en baisse du fait d'un ralentissement dans le rythme d'émission des titres. La recette a été reportée et exécutée sur l'exercice 2018.

Recettes sociales

	CA 2016	CA 2017	Variation en %
Dotations CNSA	41 544 994	43 754 669	+5,3%
Participations usagers	22 967 023	17 891 722	-22,1%
Participations partenaires	1 046 628	1 156 944	+10,5%
Participations Etat enfance	344 250	273 250	-20,6%
Indus / trop perçus	3 654 312	2 514 622	-31,2%

FSE	2 744 539	32 379	-98,8%
Divers recettes sociales	2 448 718	2 809 140	+14,7%
TOTAL	74 750 463	68 432 726	-9,2%

Les autres recettes de fonctionnement, une fois retraitées du reversement de la Région suite aux transferts de compétences dans le domaine des transports, augmentent de 16,9% par rapport au CA 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- la régularisation en 2017 des titres non émis en 2016 pour le remboursement au Département des frais de personnels des MAIA, par l'Agence Régionale de Santé ;
- le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe du Parc d'Erstein au budget principal ;
- le remboursement de l'Agence des Services de Paiement de l'Etat au Département d'un trop perçu dans le cadre de la politique d'insertion ;
- d'un remboursement plus important que les années précédentes de la MDPH au Département pour les postes pris en charge par le Département.

2. DES DEPENSES SOCIALES QUI PESENT DUREMENT SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, EN DEPIT DE L'EFFICACITE DES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX ET DE LA VERTU DE LEUR GESTION

En 2017, et pour la 3^{ème} année consécutive, les dépenses de fonctionnement ont diminué. Elles baissent de 30 M€ par rapport au CA 2016, soit une réduction de la dépense de 3,7%.

Il s'agit d'une baisse à analyser avec prudence : une fois les dépenses de fonctionnement retraitées du fond de solidarité des DMTO et des dépenses en matière de transports transférées à la Région (retraitements sur tous les exercices dans le tableau ci-dessous), les dépenses de fonctionnement ne sont plus en baisse, mais affichent une hausse de 2,0% (+15,5 M€).

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant sans retraitements	826,1	859,2	839,8	834,4	803,5
Evolution	+ 3,9%	+4,0%	-2,3%	-0,6%	-3,7%
Montant retraité	778,3	804,5	785,3	783,0	798,5
Evolution		+4,0%	-2,4%	-0,3%	+2,0%

Evolution des dépenses de fonctionnement par politique

Politique	CA 2016	CA 2017	Variation en %
0 Administration générale	174 165 722	172 307 364	-1,1%
<i>0 Administration générale hors gestion financière</i>	148 423 651	150 272 143	+1,2%
1 Action sociale de proximité	12 035 679	12 076 170	+0,3%
2 Autonomie	218 942 528	225 108 334	+2,8%
3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	173 958 616	176 556 747	+1,5%
4 Enfance, jeunesse et famille	123 838 686	128 370 678	+3,7%
5 Education	20 549 948	20 304 757	-1,2%
6 Développement et animation territoriale	17 830 181	17 443 100	-2,2%
7 Aménagement du territoire	93 124 835	51 338 988	-44,9%
<i>7 Aménagement du territoire hors transports</i>	47 771 777	51 202 151	+7,2%
TOTAL	834 446 193	803 506 139	-3,7%
<i>TOTAL hors gestion financière et transports</i>	<i>763 351 066</i>	<i>781 342 981</i>	<i>+2,4%</i>

2.1 Des dépenses sociales qui reprennent leur progression après deux années de baisse

Après deux années consécutives de baisse, les dépenses sociales reprennent leur croissance et augmentent fortement en 2017 : +13,3 M€, soit une évolution de 2,5%.

Si le CA 2016 observait la baisse des dépenses de certaines politiques, ce n'est plus le cas en 2017. Toutes les politiques sociales présentent une augmentation.

Politiques	CA 2016	CA 2017	Variation en €	Variation en %
1 Action sociale de proximité	12 035 679	12 076 170	+40 491	+0,3%
2 Autonomie	218 950 888	225 108 334	+6 157 446	+2,8%
3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	173 958 616	176 556 747	+2 598 131	+1,5%
4 Enfance, jeunesse et famille	123 838 686	128 370 678	+4 531 992	+3,7%
TOTAL	528 783 868	542 111 929	+13 328 061	+2,5%

Après avoir connu deux années de baisse en 2015 et 2016, la **politique autonomie** présente une augmentation de 2,8%, soit plus de 6 M€. Cette hausse de la dépense peut être expliquée ainsi :

- Intégration des dépenses pour les transports scolaires des élèves en situation de handicap, auparavant exécutées dans le budget annexe des transports. Cette dépense explique à elle seule 3 M€ sur les 6 M€ d'augmentation observés pour la politique ;
- Augmentation des dépenses d'APA (+1,6%) et de PCH (+2,8%) ;
- Augmentation des dépenses d'hébergement pour personnes en situation de handicap, notamment du fait des situations d'amendements CRETON (+3,4%).

Les dépenses concernant la **politique insertion, emploi et lutte contre les exclusions** observent une hausse de 1,5%. Cette augmentation s'explique en majorité par la hausse des dépenses concernant les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Pour la première fois en 2017 depuis la création du RSA, les dépenses de cette prestation affichent une stabilité voire une très légère baisse (-0,1%), grâce au volontarisme de l'action du Département en matière d'accompagnement vers et dans l'emploi des bénéficiaires du RSA, qui, au travers de la levée des freins à l'emploi, le renforcement de l'employabilité et de la professionnalisation, leur immersion en milieu professionnel et leur tutorat dans l'entreprise, a permis 4000 retours à l'emploi. Le CA 2016 s'élevait à 152,3 M€ et le CA 2017 s'élève à 152,1 M€.

Les dépenses concernant la **politique enfance, jeunesse et famille** augmentent de 3,7% (+4,5 M€) entre le CA 2016 et le CA 2017. La hausse est concentrée sur les dépenses d'hébergement pour faire face à l'augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés. Ainsi, les dépenses d'hébergement pour mineurs augmentent de 4,4 M€ entre 2016 et 2017.

D'autres postes de dépenses augmentent également, comme les celles liées aux tiers dignes de confiance qui passent de 0,6M€ à 1,1 M€.

Quelques baisses, comme sur les dépenses liées aux assistantes familiales (-0,2 M€), permettent de compenser un peu l'augmentation des dépenses observée concernant cette politique.

Enfin, les dépenses concernant la **politique action sociale de proximité** sont en augmentation de 0,3%, essentiellement du fait du financement de l'audit mené pour la refondation de la délégation sociale à la Ville de Strasbourg.

La charge nette des AIS

Globalement, les dépenses concernant les trois allocations individuelles de solidarités (AIS) que sont la PCH, l'APA et le RSA augmentent de +0,6% (soit 1,5 M€) entre le CA 2016 et le CA 2017.

Dans le même temps, les recettes de compensation sont quant à elles en hausse de 3,6%. Ce qui a pour effet d'augmenter le taux de compensation des dépenses d'AIS en 2017 pour la deuxième année consécutive. Ce dernier passe ainsi de 43,3% à 44,6%, toujours sous la barre des 50%, et bien loin d'une compensation totale des dépenses prises en charge par le Département.

Cette augmentation du taux de compensation s'explique par :

1. La compensation en année pleine de l'APA2 suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement. A nuancer toutefois, puisque le Département a dû rembourser 2,4 M € en 2018, la CNSA estimant que la dotation de compensation versée en 2016 était trop élevée par rapport à l'évolution des dépenses du Département (les dépenses d'APA ayant évolué à la baisse entre 2015 et 2016) ;
2. La stabilisation pour la première fois des dépenses de RSA.

2.2 Les autres dépenses de fonctionnement poursuivent leur baisse en 2017, y compris les dépenses de l'administration générale

Globalement les dépenses du Département hors social entre le CA 2016 et le CA 2017 sont en baisse.

La politique **Education** observe une baisse de 1,5% par rapport au CA 2016, soit une réduction de 0,3 M€ de la dépense. Cette baisse globale masque des mouvements importants. Ainsi, la dotation de fonctionnement aux collèges publics diminue de 0,7M€, alors que les dépenses de maintenance informatique (auparavant prises en charge par l'Etat) augmentent de leur côté de 0,4 M€.

Les dépenses concernant la politique **développement et animation du territoire** présentent une diminution de 3,0% par rapport au CA 2016, soit une réduction de 0,5 M € de la dépense, essentiellement du fait de la fin de certains financements prévus pour s'éteindre en 2 temps (une première baisse en 2016, puis un dernier financement en 2017).

Les dépenses **d'aménagement du territoire**, hors transports, observent une augmentation de plus de 7% entre le CA 2016 et le CA 2017, soit 3,4 M€ de plus. Il s'agit en réalité d'une augmentation comptable, liée au basculement des certaines études (routes et habitat) auparavant imputées en section d'investissement et désormais imputées en section de fonctionnement à la demande de la Paierie Départementale.

Enfin, la contribution au SDIS demeure égale entre 2016 et 2017.

Les dépenses d'administration générale :

Les dépenses d'**administration générale** observent une diminution de 1,1% entre le CA 2016 et le CA 2017.

Les dépenses de **gestion financière** chutent fortement en 2017 :-14%, soit -3,7 M€ en 2017. La baisse est même encore plus importante lorsque les dépenses sont retraitées des fonds de péréquation des DMTO et de la CVAE, puisqu'elle atteint alors -18%.

Les intérêts de la dette diminuent de 1 M€ par rapport au CA 2016 du fait du contexte de taux bas qui demeurent en 2017 et du désendettement amorcé en 2016 et poursuivi en 2017.

	CA 2016	CA 2017	Variation en %
Gestion financière	25 742 071	22 035 221	-14,4%
Services supports	6 220 441	5 585 586	-10,2%
Gestion des bâtiments	10 816 992	7 891 377	-27,1%
<i>Gestion des bâtiments hors provision MAP</i>	8 516 992	7 891 377	-7,4%
Ressources humaines	126 916 648	132 326 234	+4,3%
Fonctionnement de l'Assemblée	2 815 574	2 810 116	-0,2%
Communication	1 653 997	1 659 692	+0,4%
TOTAL	174 165 722	172 308 222	-1,1%
<i>TOTAL hors gestion financière et provision MAP</i>	146 123 651	150 273 001	+2,8%

Les dépenses des **services supports** baissent de plus de 10% (-0,6 M€) entre le CA 2016 et le CA 2017.

Les principaux postes à observer des réductions sont :

- Les acquisitions d'équipements, logiciels, progiciels et développements : -0,2 M€ grâce à la réduction des commandes de prestations externes ;
- La flotte de véhicules : -0,2 M€ grâce à la poursuite de l'optimisation de la gestion ;
- Les audits et conseils : -0,1 M€.

Les dépenses liées à la **gestion des bâtiments** diminuent de 27% entre le CA 2016 et le CA 2017 en tenant compte de la provision pour la Maison de l'Alsace à Paris constituée en 2016 pour un montant de 2,3 M€. En excluant cette provision, les dépenses pour la gestion des bâtiments diminuent toujours, passant de 8,5 M€ en 2016 à 7,9 M€ en 2017, soit une baisse de plus de 7% en une année.

Les principales réductions portent sur :

- Les dépenses d'assurances : -0,3 M€ suite au transfert de la gestion des assurances automobiles au budget annexe du parc des véhicules ;
- La maintenance et l'entretien des bâtiments départementaux : -0,1 M€.

Après une légère augmentation en 2016, les dépenses de **fonctionnement de l'Assemblée** restent stables entre le CA 2016 et le CA 2017.

Les dépenses de **communication** après avoir fortement baissé ces dernières années se stabilisent en 2017.

Enfin, après deux années de baisse consécutive, les dépenses de masse salariale (chapitre 012) augmentent de 2,2% entre le CA 2016 et le CA 2017.

Cette augmentation des dépenses RH s'explique notamment par :

- l'augmentation mécanique des dépenses RH (avancement d'échelon, déroulé de carrière, etc.) ;
- la mise en œuvre des mesures gouvernementales (PPCR, augmentation du point d'indice, etc.) ;
- l'augmentation de la cible du régime indemnitaire des secrétaires médico-sociales et des travailleurs sociaux en novembre 2016 ;
- le nécessaire renforcement des équipes dans les missions sociales.

3. UN DEPARTEMENT QUI S'ENGAGE POUR L'AVENIR ET QUI TIENT SES ENGAGEMENTS PASSES :

APRES PLUSIEURS ANNEES CONSACREES A HONORER LES ENGAGEMENTS ANTERIEURS, LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT S'AMPLIFIENT EN DEUXIEME PARTIE DE MANDAT

3.1 Des recettes d'investissement en baisse

Les recettes réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 37,8 M€, soit 0,8 M€ de moins qu'en 2016 (en y intégrant les recettes de cessions qui sont comptablement des recettes de fonctionnement). Leur taux d'exécution est particulièrement élevé puisqu'il atteint 106,6%.

Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	Variation en €	Variation en %
Dotations d'Etat	16 385 853	15 180 116	-1 205 737	-7,4%
Subventions	10 544 477	11 447 612	903 135	+8,6%
Autres recettes (retraitées des recettes de cessions)	11 779 922	11 267 554	-512 368	-4,4%
Total	38 710 252	37 895 282	-814 970	-2,1%

Les dotations d'Etat en investissement diminuent du fait de la réduction du montant du FCTVA. En 2017 le Département a perçu 1,5 M€ de moins qu'en 2016 pour atteindre un montant de 8,2 M€. Cette baisse s'explique par la réduction des dépenses de maîtrise d'ouvrage entre 2015 et 2016. A l'inverse, la DGE a, elle, augmenté de 0,3 M€ en 2017, soit une recette 2017 de 1,3 M€.

Les principales recettes d'investissement du Département hors dette sont :

- Le FCTVA pour 8,2 M€, soit 1,5 M€ de moins qu'en 2016 ;
- Le remboursement des créances liées aux avances remboursables consenties aux collectivités et autres organismes privés pour un montant de 9,5 M€, soit une augmentation de 0,7 M€ par rapport au CA 2016 ;
- La délégation des aides à la pierre en provenance de l'ANAH, pour un montant de 8,3M€, soit 3,0 M€ de plus qu'en 2016, une partie de la recette 2016 s'étant déportée en 2017 ;
- La dotation d'équipement des collèges pour un montant de 5,7 M€ (montant constant chaque année) ;
- La dotation globale d'équipement (DGE), 1,3 M€ en 2017, contre 1,0 M€ en 2017.

3.2 Des dépenses d'investissement porteuses de réponses pour le passé et l'avenir

Les dépenses d'investissement hors dette du Département constatées au CA 2017 s'élèvent à 105 M€. Elles traduisent en 2017 le lancement du plan de relance ambitieux décidé par l'exécutif départemental.

Cette évolution à la baisse des dépenses d'investissement s'explique essentiellement par deux facteurs :

1. La fin du paiement du stock des subventions. En 2016 le Département a fini de rattraper son retard dans les paiements ; en 2017, le Département n'a donc eu à payer que le flux entrant de factures transmises par les tiers ;

2. Les plans collèges et routes validés en 2017 sont lancés et leurs premiers impacts seront majeurs dès le CA 2018.

La ventilation des dépenses d'investissement par nature de dépenses en 2017 est la suivante :

Nature de dépenses	CA 2016 (M€)	CA 2017 (M€)
Maîtrise d'ouvrage exécutée (chapitres 20+21+23)	55,4	51,2
Subventions d'investissement exécutées (chapitres 204 + 13)	93,6	50,1
Avances remboursables et autres (chapitres 27 + 45)	3,9	1,2

Lors des deux derniers exercices, le poids des dépenses de maîtrise d'ouvrage dans les dépenses d'investissement était en diminution. En 2017, la tendance s'est inversée pour atteindre une proportion quasi égale entre les dépenses de maîtrise d'ouvrage et les dépenses de subventions.

Le stock des subventions en attente de paiement a été intégralement pris en charge et le Département est aujourd'hui dans un flux de paiement normal et sain, calé sur l'arrivée des factures et non sur les disponibilités budgétaires. La reprise des engagements en subventions d'investissement via les contrats départementaux peut donc être abordée avec sérénité du point de vue budgétaire.

Ainsi, fin 2017, le stock des engagements du Département atteint 261 M€ en maîtrise d'ouvrage et 183 M€ pour les subventions.

Dépenses d'investissement par politique

Politique	CA 2016	CA 2017	Variation en €	Variation en %
0 Administration générale (hors emprunt)	7 282 764	8 069 250	786 486	+10,8%
1 Action sociale de proximité	5 441 314	2 655 380	-2 785 934	-51,2%
2 Autonomie	3 278 525	2 396 901	-881 624	-26,9%
3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	55 294	217 817	162 523	+293,9%
4 Enfance, jeunesse et famille	2 317 027	619 933	-1 697 094	-73,2%
5 Education	33 708 907	22 266 519	-11 442 388	-33,9%
6 Développement et animation du territoire	23 189 813	13 980 430	-9 209 383	-39,7%
7 Aménagement du territoire	81 342 886	54 839 861	-26 503 025	-32,6%
Total des dépenses d'investissement (hors emprunt)	156 616 530	105 046 091	-51 570 439	-32,9%
Total hors administration générale	149 333 766	96 976 841	-52 356 925	-35,1%

Subventions d'investissement par politique

Politique	CA 2016	CA 2017	Différence
1 Action sociale de proximité	5 436 138	2 569 262	2 866 876
2 Autonomie	3 278 525	2 396 901	-881 624
3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	55 294	190 817	135 523
4 Enfance, jeunesse et famille	2 317 027	619 933	-1 697 094
5 Education	13 074 873	7 288 131	-5 786 742
6 Développement et animation territoriale	18 011 562	11 030 060	-6 981 502
7 Aménagement du territoire	51 386 697	25 859 506	-25 527 191
TOTAL	93 560 115	49 954 610	-43 605 505

La baisse des subventions versées observée dans le cadre de la politique aménagement du territoire s'explique par le paiement en 2016 du solde (21 M€) par le Département de la subvention à RFF pour la LGV Est.

4. GRANDS EQUILIBRES

4.1 Une épargne à nouveau en hausse

En 2017 le Département parvient à nouveau à améliorer son niveau d'épargne brute, déjà très bon l'année précédente. Ainsi en 2017 l'épargne brute a dépassé la barre des 160 M€. Ce résultat est atteint grâce à l'ensemble des mesures de maîtrise des dépenses qui ont été mises en place et à la bonne réalisation des recettes, notamment les DMTO.

	CA 2016	CA 2017
Epargne brute réalisée (uniquement retraitée du résultat d'exécution)	152 M€	161 M€
Taux d'épargne brute retraité	15,4%	16,7%

Enfin, le résultat d'exécution 2017 s'élève à 75 M€. Il s'agit là de la conséquence des bonnes nouvelles en recettes et de la baisse du taux d'exécution des dépenses.

4.2 Le Département poursuit son désendettement

L'évolution du stock de dette

L'emprunt mobilisé par le Département en 2017 s'élève à 20 M€. Le tableau des emprunts mobilisés en 2017 est présenté ci-après.

Le remboursement total du capital de la dette atteint 91 M€ en 2017, dont 22,6 M€ de remboursements anticipés (donc un remboursement net de 68,4 M€).

En conséquence, le stock de dette a diminué de plus de 71 M€. Il s'établit au 31 décembre 2017 à 621,6 M€, contre 692,6 M€ fin 2016.

Les opérations de remboursements anticipés

En début d'année 2017, le Département a analysé qu'il pourrait être pertinent de rembourser par anticipation certains emprunts dans l'année du fait de leur coût relativement élevé au regard de l'évolution du marché. Cela s'est traduit par le remboursement anticipé effectif de deux emprunts.

Emprunts remboursés par anticipation

N° de contrat	Banque	Montant initial	Index	Marge	Montant remboursé	Indemnité versée
60	Landesbank Saar	25 000 000	Euribor6M	1,15%	16 666 666,70	50 000
61	Caisse des Dépôts et Consignations	5 900 000	Euribor3M	0,60%	5 900 000,00	29 500
TOTAL		28 400 000	-	-	22 566 666,70	79 500

Les indemnités de remboursements anticipés se sont élevées à 79 500 €. Le gain actuariel pour le Département est évalué à 2,3 M€ sur la durée de vie résiduelle de ces deux emprunts.

Coût de la dette

En 2017, le montant des frais financiers liés aux emprunts est à nouveau en baisse et s'élève à 11,4 M€ (soit une diminution de 8,6% par rapport à 2016).

Le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 1,7% en 2017, en baisse de 0,1 point par rapport à 2016.

La proportion de taux fixe dans l'encours de dette du Département a encore augmenté, pour atteindre 53,7% au 31 décembre 2017, contre 52% un an plus tôt.

Grâce à la forte progression de l'épargne et à la réduction du stock de dette, le ratio de désendettement se situe désormais à 3,9 années. Il s'établissait à 4,6 ans au 31 décembre 2016.

	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio de désendettement	5,3	7,6	5,6	4,6	3,9

Tableau des emprunts mobilisés en 2017 :

Organisme prêteur ou chef de file	Date de mobilisation	Nominal	Type de taux d'intérêt	Taux fixe ou marge sur taux d'intérêt	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement
					Niveau de Taux	Taux actuariel			
Emprunts bancaires									
LA BANQUE POSTALE	29/12/2017	10 000 000	Mixte – fixe pendant 2 ans, puis variable	Fixe = 0,07% Variable = EUR3M +0,23%	0,07	0,173	EURO	Trimestrielle	Amortissement constant
CA-CIB	29/12/2017	10 000 000	Variable	EUR3M + 0,19%	0,19	0,192	EURO	Trimestrielle	Amortissement constant
TOTAL		20 000 000							

5. DIVERS : BILANS DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES DANS LE BAS-RHIN EN 2017

L'article L.3213-2 du Code général des collectivités territoriales impose au Département de faire valider par le Conseil Départemental l'ensemble des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2017 (annexes jointes).

Le montant des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2017 s'élève à 2 571 761,23 €.

Le montant des cessions immobilières pour l'exercice 2017 s'élève à 1 512 800,75 €.

6. NOTE DE SYNTHÈSE

L'article 107 de la loi NOTRe codifié à l'article 3313-1 du Code général des collectivités territoriales mentionne l'obligation de produire une note de synthèse de présentation du budget ou du compte administratif. Cette note figure en annexe du présent rapport.

L'article est le suivant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » La présentation prévue au troisième alinéa du présent article ainsi que le rapport adressé au conseil départemental à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 3312-1, le rapport annexé au budget primitif et le rapport annexé au compte administratif, conformément à l'article L. 3121- 19, sont mis en ligne sur le site internet du département, lorsqu'il existe, après l'adoption par le

conseil départemental des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 75 317 848,54 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 79 148 451,26 €,

- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 154 466 299,80 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,

- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 79 148 451,26 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",

- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 154 466 299,80 € à hauteur de 79 148 451,26 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 75 317 848,54 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 1 004 759,51 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 511 577,21 €,

- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 493 182,30 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion

- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 511 577,21 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",

- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 493 182,30 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté".

3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2017 se clôture avec un déficit global de 502 835,58 € :

- dont un excédent de 35 427,71 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 707 349,92 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 742 777,63 €),

- dont un déficit de fonctionnement de 538 263,29 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,

- décide que le montant total à affecter en 2018 au titre des résultats 2017 est de 221 392,94 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2017 de - 538 263,29 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2017 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2015 au compte 110 de 759 656,23 €,
- décide que l'excédent de 221 392,94 € au titre des résultats 2017, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2019 repris lors de l'affectation 2020 des résultats 2019, compte 110.0 millésime 2017,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 742 777,63 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2017 est de 10 449,37 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 10 458,88 €,
- dont le résultat déficitaire de la section de fonctionnement s'élève à 9,51 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 10 458,88 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide de reporter le résultat déficitaire de la section de fonctionnement d'un montant de 9,51 € en dépense au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 84 497,45 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 19 516,70 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 104 014,15 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 19 516,70 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 104 014,15 € à hauteur de 39 516,70 € à la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 64 497,45 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 2 387 966,36 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 1 864 294,73 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 523 671,63 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,

- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 1 864 294,73 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 523 671,63 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

7/ Pour le budget annexe de la Régie des Transports, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2017 est de 306 584,44 € et arrête le compte de gestion.

La dissolution du budget annexe de la Régie des Transports a été actée par la délibération CD 2017/144 du 11 décembre 2017. Celle-ci prévoyant le transfert des soldes de ses comptes restant en écritures au 31 décembre 2017 vers le budget principal, le Conseil Départemental décide d'inscrire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 306 584,44 € en recette au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget principal.

8) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017 selon les annexes jointes :

- Bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2017 pour un montant de 2 571 761,23 € ;
- Bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2017 pour un montant de 1 512 800,75 €.

Strasbourg, le 13/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY